



Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur de la République de Guinée à financer sur le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED)

Document relatif à l'action pour le Programme d'Appui aux Elections et aux Institutions Démocratiques en République de Guinée

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable au FED en vertu de l'article 37 de l'annexe au règlement (UE) n° 567/2014, à la section 5.4.1.2 en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'Appui aux Elections et aux Institutions Démocratique en République de Guinée (PEID) Numéro CRIS : N° 2015/ 038-469 financé par le 11 ^{ème} Fonds européen de Développement
2. Zone bénéficiaire de l'action	République de Guinée
3. Document de programmation	11 ^{ème} Fonds européen de Développement Programme Indicatif National – Enveloppe A
4. Secteur de concentration	Construction de l'Etat
5. Montants concernés	Coût total estimé : 14 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED : 14 000 000 EUR
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Gestion indirecte avec une organisation internationale – PNUD (PAGODA) : 10 000 000 EUR Gestion directe avec Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES, contrat de subvention – octroi direct) : 3 000 000 EUR
7. Appuis complémentaires	
8. Code(s) CAD	15151 Elections

9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	✓
	Aide à l'environnement	✓	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	☐	✓
	Développement du commerce	✓	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	✓	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	✓	☐	☐
	Lutte contre la désertification	✓	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	✓	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	✓	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	S.O			

RESUME

L'objectif global est de consolider la démocratisation de la République de Guinée aux travers d'institutions fortes, démocratiques et légitimes et de renforcer ainsi l'Etat de Droit pour assurer un développement durable. L'objectif spécifique est de contribuer à un déroulement optimal des élections présidentielles et locales à travers le renforcement des capacités des parties prenantes (Assemblée nationale, Cour constitutionnelle, Médiateur de la République, Institut National Indépendant des Droits de l'Homme, Haute Autorité de la Communication, Haut Conseil des Collectivités, Commission Electorale Nationale Indépendante, partis politiques, médias, organisations de la société civile), la restauration de la confiance entre les acteurs, l'appui logistique au processus électoral et l'éducation citoyenne de la population et des électeurs en particulier.

Les objectifs seront atteints, d'une part, à travers une contribution au fonds fiduciaire mis en place et géré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la formation et l'observation électorale des partis politiques et des citoyens, le soutien technique à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'acquisition d'équipements pour la CENI et des matériels électoraux sensibles, la prise en charge de la logistique et du transport des matériels électoraux ainsi que la sécurisation des processus électoraux. D'autre part, le programme appuiera, via le "European Centre for Electoral Support (ECES)", l'éducation citoyenne des populations concernées par les élections, le renforcement des capacités de certaines institutions démocratiques et les dynamiques de sensibilisation des médias engagés dans la couverture médiatique des processus électoraux.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte national

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

Malgré ses énormes ressources naturelles (mines, agriculture, hydraulique) et humaines, la Guinée reste l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un Indice de Développement Humain de 0,392 en 2013 (179^{ème} rang sur 187 pays). L'économie guinéenne est peu diversifiée et très informelle. En outre, le pays subit le sévère contrecoup de la crise Ebola et une récession de -0.3% est attendue pour 2015.

Les performances du système éducatif sont faibles. Le taux brut de scolarisation est de 82,1% (74,6% pour les filles) en 2013. Les niveaux d'alphabétisation sont particulièrement faibles (22,8% pour les femmes et 47,2% pour les hommes). La situation du secteur santé est précaire. On relève un nombre élevé d'infrastructures de santé non fonctionnelles. Cela se traduit par des taux élevés de mortalité infantile et une faible espérance de vie (56 ans).

Politique de développement nationale

Les politiques publiques de développement reposent, d'une part, sur le Plan Quinquennal de développement socio-économique (2011-2015), et d'autre part sur le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) III (2013-2015) qui comporte quatre axes stratégiques : (i) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) Accélération, diversification et durabilité de la croissance ; (iii) Développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iv) Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages. Le Gouvernement de Guinée dispose également d'une "Stratégie de relance et de résilience socioéconomique post Ebola" pour la période 2015-2017 qui contient quatre priorités: secteurs sociaux, accélération et diversification de l'économie, infrastructures et gouvernance.

Contexte sécuritaire et situation des droits de l'homme

Le contexte régional reste préoccupant avec la montée du terrorisme, la dégradation du climat sécuritaire dans la plupart des pays de la sous-région et l'ampleur de l'expansion des groupes armés comme l'Etat Islamique et Boko Haram ainsi que l'augmentation des trafics de drogue, d'armes et d'êtres humains. Au niveau national, les tensions politiques actuelles matérialisées par des contestations de rues sont sources de violence urbaine et de détérioration de l'environnement sécuritaire. L'impasse de la relance du dialogue pourrait détériorer le climat socio-politique et empêcher le déroulement des élections dans les délais légaux avec un risque de vide constitutionnel du pouvoir exécutif. Engagée dans une réforme du secteur sécuritaire

(RSS) depuis 2010 avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur de la défense et de la sécurité a profondément évolué au cours des cinq dernières années sous la conduite du Chef de l'Etat et du Chef des Armées.

Des avancées significatives ont été enregistrées en matière des droits de l'homme avec l'organisation des états généraux de la justice et de la sécurité en 2011, la création d'un Ministère dédié aux droits de l'homme et aux libertés publiques en 2012, la proclamation de l'année 2013 comme « année de la justice » par le Président, la création du Conseil Supérieur de la Magistrature, le décret d'application du statut des magistrats en 2014 et la création de l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH). Toutefois, les avancées restent limitées dans les domaines de la lutte contre l'impunité des forces de défense et de sécurité, de la lutte contre la corruption, de la surpopulation carcérale du fait de la détention préventive et des violences faites aux femmes et aux filles, notamment les mutilations génitales.

Avec une population multi-ethnique et multi-confessionnelle, la montée des communautarismes et l'instrumentalisation politique de l'ethnicité semblent être des phénomènes contenus pour le moment à Conakry, mais qui pourraient s'exacerber à l'approche des échéances électorales avec des risques importants pour la cohésion sociale et la violation des droits de l'homme.

Contexte politique et électoral

Après des années de fragilité et d'instabilité politique, la tenue de la première élection présidentielle réellement libre et transparente de l'histoire de la République de Guinée en 2010 a marqué le début de la transition démocratique. Initialement prévues 6 mois après l'investiture du Président Alpha Condé, les élections législatives ont eu lieu en septembre 2013 ce qui a permis la levée de l'Article 96 et la pleine reprise de notre coopération. La première Assemblée nationale démocratiquement élue de la Guinée a été installée en janvier 2014 et a commencé à exercer son pouvoir législatif, malgré des dysfonctionnements liés au boycott des députés de l'opposition liés aux blocages du dialogue politique.

Au cours des élections législatives de 2013, l'Union Européenne (UE) a déployé une Mission d'Observation Electorale (MOE) pour évaluer le processus électoral au regard des lois guinéennes et des obligations internationales qualifiant les élections démocratiques et a présenté son rapport définitif le 20 janvier 2014 avec des recommandations importantes concernant notamment la nécessité d'une amélioration du cadre réglementaire des élections. Pour différentes raisons un nombre important des recommandations de la MOE 2013 n'ont pas été suivies.

L'UE avait également déployé une MOE pour l'élection présidentielle des 27 juin et 7 novembre 2010, étape déterminante du processus de transition fixé par la Déclaration conjointe de Ouagadougou. Dans ce contexte la MOE UE avait recommandé à la CENI de mettre en œuvre toute une série de mesures afin de permettre d'assurer la transparence la plus complète du scrutin dans le respect de la loi et de l'esprit de la législation guinéenne.

En ce qui concerne l'élection de 2015 selon le chronogramme proposé le 10 mars 2015 par la CENI, le premier tour des élections présidentielles est prévu le 11 octobre 2015, le deuxième tour le 18 novembre 2015 ; quant aux élections communales/locales, la date doit être fixée suite à l'annulation par la CENI de la date de mars 2016. Le calendrier des élections communales est un des sujets en discussion dans le cadre du dialogue politique inter-guinéen en cours. Ces élections pourraient fournir un signal fort quant à la pérennisation de l'Etat de

droit en Guinée. Toutefois l'opposition, qui souhaite que les élections communales aient lieu avant le scrutin présidentiel, a manifesté son mécontentement dans la rue. La communauté internationale a soutenu la reprise du dialogue pour éviter une nouvelle spirale de violence et la dégradation de la situation. Toutefois, le temps risque de jouer contre les processus électoraux si le blocage politique n'est pas levé rapidement de façon consensuelle et inclusive, notamment sur le chronogramme des élections.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes sont les suivantes :

- La population guinéenne avec un accent sur les femmes et les jeunes en âge de voter ;
- La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), principal acteur du processus électoral en charge de l'organisation des élections ;
- Le Ministère de l'Administration de la Territoire et la Décentralisation (MATD), chargé de l'appui technique à la CENI ;
- L'Assemblée nationale, démocratiquement élue et installée depuis janvier 2014;
- Le Médiateur de la République, chargé de la médiation des différends opposant l'administration aux administrés ;
- La Haute Autorité de la Communication (HAC), l'organe chargé de la régulation des médias, en période électorale ;
- La Cour Constitutionnelle, chargée du traitement des recours en contentieux des partis politiques et de l'annonce des résultats définitifs des élections;
- L'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH);
- Le Haut Conseil des Collectivités Locales dont la création est prévue prochainement (tout comme la Cour des Comptes et la Haute Cour de Justice) ;
- Les différents médias impliqués dans la sensibilisation et l'information permanente en faveur de la société civile et des partis politiques ;
- Les partis politiques, au nombre d'environ 150 à ce jour;
- Les autorités locales, les leaders religieux, les leaders traditionnels et les porte-paroles des minorités seront impliqués au travers des campagnes de sensibilisation des Organisations de la société civile (OSC), de la formation et de la sensibilisation en collaboration avec leur Ministère de tutelle (MATD) ;
- La société civile, pleinement partie prenante dans le processus électoral ;
- Les partenaires de mise en œuvre, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales et nationales intervenant en appui direct ou indirect auprès des différents acteurs du processus électoral.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

D'une façon globale, les problèmes rencontrés dans le cadre du processus électoral en Guinée sont les suivants :

- **Le cadre juridique des élections** : un certain nombre de dispositions contenues dans les textes (Constitution, Code Electoral, Loi portant organisation et fonctionnement de la CENI, Code des collectivités locales) nécessitent d'être actualisées.
- **Le calendrier électoral** : Dans la proposition de calendrier électoral, les élections locales pourtant en cours de préparation depuis l'année 2014 (avec un budget déjà approuvé et partiellement décaissée) ont été reportées à l'année 2016 pour privilégier la tenue des

élections présidentielles en 2015. Ainsi, le chronogramme électoral constitue le principal point d'achoppement non-résolu entre les principaux acteurs politiques avec des positions très tranchées.

- **Le budget des élections** : le budget élaboré par la CENI – destiné uniquement aux élections présidentielles – s'élève à 74,8 millions EUR et se décompose en 3 volets : volet installation, formation et fonctionnement des démembrements, volet révision du fichier électoral et volet scrutin présidentiel. Avec environ 30 millions EUR inscrits dans la Loi de finances 2015, le gap financier s'élève à 35 millions EUR.

- **La participation et la représentativité féminine** : la faible représentativité des femmes dans la vie politique s'explique par de nombreuses pesanteurs d'ordre socio-culturel et politique freinant leur participation aux instances de prise de décision. Un appui sera apporté pour la promotion de la participation égalitaire des hommes et des femmes aux instances de prise de décision ainsi qu'au renforcement des capacités des femmes candidates.

- **La révision du fichier électoral** : l'opération de révision du fichier électoral a été finalisée début juin 2015. Toutefois, le manque de transparence et de communication et certaines défaillances sur le terrain font l'objet de beaucoup de méfiance. Dans ce contexte, la poursuite de l'opération de révision de la liste électorale avec l'affichage des listes provisoires, la période de correction, l'édition de la liste définitive et des cartes d'électeurs, la distribution des cartes d'électeurs et le rattachement des électeurs aux bureaux de vote devraient faire l'objet d'un suivi rapproché de la part des parties prenantes au travers de comités de suivi conjoints entre la CENI et les partis politiques.

- **La logistique de déploiement des matériels électoraux au niveau des bureaux de vote et leur utilisation dans de bonnes conditions** : l'arrivée tardive des matériels électoraux au vu du chronogramme électoral, la création de nouveaux bureaux de vote au dernier moment, l'absence d'un plan logistique fiable et d'une bonne traçabilité pourraient entraîner des difficultés pour disposer de l'ensemble des matériels électoraux sur l'ensemble des bureaux de vote le jour du scrutin. Une expertise nationale et internationale sera nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un plan logistique rigoureux prenant en compte les délais nécessaires à la réception, au conditionnement, au transport, à la livraison et à l'installation des matériels électoraux dans les bureaux de vote.

- **Le manque de capacité des acteurs impliqués dans le processus électoral** : L'image et la perception de la CENI est très négative et elle a besoin d'accompagnement important en renforcement de ses capacités techniques, en expertise et en amélioration de sa communication interne et externe.

Le MATD, chargé de l'appui technique à la CENI, est une entité incontournable dans le processus en raison de ses structures déconcentrées et de sa tutelle sur les collectivités locales sur tout le territoire.

Les médias doivent assurer une sensibilisation et une information permanente en faveur de la société civile et des partis politiques. Un accent sera mis sur le renforcement du professionnalisme et de la transparence des radios rurales, des radios privées, de la Radio Télévision Guinéenne et de la Maison de la Presse ainsi que sur la synergie des radios.

Les partis politiques, au nombre d'environ 150 à ce jour, sont à la fois parties prenantes et bénéficiaires du projet. Etant donné l'insuffisance de formation au sein des partis politiques, les partisans ont besoins d'être formés à leurs responsabilités dans le cadre des élections.

La société civile joue un rôle croissant en Guinée et est pleinement partie prenante dans le processus électoral. Toutefois, les citoyens reçoivent une information et une sensibilisation trop faible pour une bonne compréhension des enjeux des élections.

- ***Le manque de capacités des jeunes Institutions de la République*** : Des appuis institutionnels à court et moyen terme apparaissent nécessaires pour renforcer leurs capacités et leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le cadre des prochaines élections présidentielle et communales/locales mais aussi à plus long terme dans le cadre de la consolidation de la démocratie guinéenne.

L'Assemblée nationale, démocratiquement élue et installée depuis janvier 2014, commence à jouer son rôle de pouvoir exécutif au travers de l'adoption des lois, y compris l'adoption de la loi rectificative en 2014 et la loi de finances 2015 après de véritables débats budgétaires.

Le Médiateur de la République a été nommé en janvier 2011 et a prêté serment le 18 mars 2015. Il a pour principale mission de régler par la médiation les différends qui opposent l'administration aux administrés. Ce nouvel acteur de la vie démocratique mérite d'être mieux connu afin de mieux jouer son rôle entre les administrés et les administrations centrales, les collectivités territoriales, les établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public.

La Haute Autorité de la Communication a récemment remplacé le Conseil National de la Communication et a pour mission de garantir la liberté et la protection de la presse ainsi que tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi. Au vu de sa mission de contrôle des médias, des besoins d'appui, notamment en matière d'extension de la couverture géographique de surveillance, seront définis.

L'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains : officiellement installée le 16 février 2015, l'INIDH est chargée de promouvoir l'ensemble des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine, de prévenir la torture et toutes autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Cour Constitutionnelle : installée le 3 avril 2015, elle est la juridiction compétente en matière constitutionnelle, électorale et des droits et libertés fondamentaux. Au vu des délais du chronogramme électoral, la jeune Cour Constitutionnelle aura besoin de renforcement des capacités et d'expertises pour l'accompagner dans les différentes phases du processus où elle joue un rôle de régularité des opérations électorales et de l'élection du Président.

Dans le cadre des Institutions républicaines prévues par la Constitution, il reste encore la mise en place de la Cour des Comptes, de la Haute Cour de Justice et du Haut Conseil des Collectivités.

L'insuffisant dialogue politique et la collaboration entre les acteurs impliqués dans le processus électoral : Le manque de confiance entre les différentes forces politiques du pays a abouti à la radicalisation des positions des uns et des autres et à un blocage politique. La relance et l'aboutissement du dialogue politique est la condition sine qua non pour un apaisement de la situation et à l'obtention d'un accord satisfaisant pour l'organisation des processus électoraux. Le manque d'instances de concertation à tous les niveaux politiques et techniques renforce le manque de confiance et de dialogue. Le dialogue politique devra contribuer à faciliter des échanges d'informations entre les partis politiques, le Gouvernement et la CENI sur le processus électoral et à instaurer un mécanisme permanent d'échanges entre la CENI et les acteurs électoraux. Des appuis seront apportés pour animer des instances de concertation dans le cadre du processus électoral.

- **Une requête de financement tardive** : En date du 15 mai 2015, le Président de la CENI a adressé une lettre au Chef de la Délégation de l'UE en Guinée relative à la matrice des besoins de la CENI pour permettre l'identification des domaines d'accompagnement de la CENI pour l'organisation des échéances électorales. En l'absence de présentation du budget des élections et de la répartition des financements entre la partie nationale et la communauté internationale et du fait des requêtes de financement tardives, les PTF signalent des risques de retard dans la mobilisation des financements dus aux manque d'informations et aux délais d'instructions des projets d'appui aux élections.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Sur le plan politique, le risque de persistance du blocage politique est très élevé. Par ailleurs, l'instrumentalisation politique d'Ebola dénoncée par la communauté internationale contribue à aggraver les réticences face aux mesures de prévention et la propagation incontrôlée de l'épidémie.	E	La reprise du dialogue politique devrait permettre d'aboutir à un accord acceptable par toutes les parties prenantes, sous la facilitation du Ministre de la Justice. La mise en place d'un mécanisme permanent instituant les échanges entre la CENI et les acteurs électoraux devrait faciliter des échanges d'informations entre les partis politiques, le Gouvernement et la CENI sur le processus électoral et améliorer la confiance.
Sur le plan juridique, les blocages au sein des groupes parlementaires provoquent une certaine paralysie institutionnelle de l'Assemblée Nationale en ce qui concerne notamment la révision du Code électoral et l'évolution de l'administration électorale.	F	Les résultats du dialogue pourraient permettre d'adopter les révisions nécessaires pour améliorer le fonctionnement de l'institution parlementaire, même si le temps disponible est très limité
Sur le plan du fichier électoral, le manque de transparence dans l'attribution du marché de l'opérateur de révision et dans la révision du fichier risque de provoquer des désaccords sur le contenu et la composition de l'électorat.	M	Dans le cadre de la mise en œuvre des étapes de la révision du fichier électoral, le bureau d'études devra être au-dessus de tout soupçon en termes de neutralité, d'impartialité et de professionnalisme. Un comité technique consensuel devra être mis en place pour assurer le suivi des opérations.
Sur le plan institutionnel, le manque de capacités et de crédibilité de la CENI et de ses démembrements risquent	E	Le financement et le processus de recrutement de l'expertise nationale, de l'expertise internationale et du

d'engendrer des retards et des dysfonctionnements.		personnel d'appui devront intervenir de façon diligente. Il s'agit d'un point essentiel sur lequel l'UE assurera un suivi ponctuel et constant.
Sur le plan logistique , le ramadan, la saison des pluies et la persistance de l'épidémie Ebola dans certaines zones du pays risque de compromettre le déroulement des opérations électorales et de distribution des cartes d'électeurs ainsi que la mise à disposition des matériels électoraux dans les bureaux de vote dans les délais requis.	M	Le plan logistique devra être élaboré suffisamment à l'avance et en adéquation avec le plan de passation et de livraison des marchés pour permettre l'acheminement des matériels électoraux dans les délais requis au niveau des bureaux de vote en tenant compte de l'état des infrastructures, de la situation climatique et de la situation sanitaire ainsi que de l'effectivité des démembrements de la CENI sur toute l'étendue du territoire.
Sur le plan temporel , les étapes du chronogramme électoral présentent des faiblesses en termes de maîtrise insuffisante des délais des différentes opérations.	E	Le renforcement des capacités des parties prenantes et le recrutement diligent des ressources humaines devraient contribuer à anticiper les difficultés et à mieux programmer leurs interventions respectives.
Sur le plan financier , les requêtes tardives de la partie guinéenne et le manque de préparation sur le plan budgétaire des élections risquent d'entraîner la mise à disposition des financements du processus électoral dans des délais intenable par rapport au chronogramme électoral.	E	Une meilleure collaboration entre les PTF et la CENI est nécessaire pour assurer la complémentarité des financements externes ainsi qu'une plus grande implication du Ministère de l'Economie et des Finances Une mise à disposition rapide des financements est nécessaire de la part des PTF.
Sur le plan sécuritaire , le risque de déstabilisation est élevé avec les dérapages lors des manifestations, des campagnes électorales et le jour des scrutins ainsi que l'instrumentalisation politique de l'ethnicisme.	M	La mise en place d'une force de sécurisation des élections contribuera au bon déroulement de la campagne électorale et des scrutins. Les appuis apportés au travers des programmes d'appui à la RSS et à la police de proximité contribueront à la tenue d'élections pacifiques et sécurisées.
Sur le plan sanitaire , le risque d'une nouvelle flambée de l'épidémie Ebola reste présent en particulier en milieu urbain.	M	Un renforcement des mesures de prévention et de surveillance est nécessaire en particulier dans les foyers actifs. Le Comité de suivi du Code de bonne conduite des partis

		politiques et la HAC doivent surveiller tout amalgame entre le processus électoral et la lutte contre Ebola.
--	--	--

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Le Programme d'Appui Complémentaire aux Elections (PACE), financé sur l'enveloppe B du 10^{ème} FED pour un montant de 12,450 millions EUR, a permis d'accompagner la Guinée dans l'achèvement de sa période de transition avec l'organisation des premières élections démocratiques présidentielles en novembre 2010 et des élections législatives en septembre 2013. Un montant de 2,5 millions EUR était réservé pour appuyer la tenue des élections communales qui auraient dû se dérouler au cours du 1^{er} semestre 2014.

L'accompagnement de ces deux élections a permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées et la Mission d'Observation Electorale de l'UE a constaté dans son rapport d'observation les enseignements suivants :

- les difficultés de la collaboration entre la majorité et l'opposition, notamment sur le fichier électoral, se traduisant par de nombreuses manifestations souvent sanglantes ;
- la forte médiation de la communauté internationale pour parvenir à des compromis dans la préparation et l'organisation des élections au travers de la mise en place de différentes instances de suivi ;
- une administration électorale représentée par la Commission Electorale Nationale Indépendante très politisée et peu compétente ;
- une Cour Suprême s'étant contentée de reproduire les résultats provisoires de la CENI sans aucune valeur ajoutée ;
- de nombreuses irrégularités au cours des différentes phases des processus électoraux ;
- des prestations des partenaires de mise en œuvre avec des résultats variables ;
- une insuffisante communication entre les acteurs tout au long du processus électoral.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

En matière d'élections, l'UE complète ce projet avec:

- Le **Programme d'Appui Complémentaire aux Elections (PACE)** qui prévoit pour 1.4 millions EUR la poursuite de l'appui à l'Assemblée nationale, l'appui à la révision des textes de l'Assemblée et le renforcement des partis politiques ainsi que l'appui à la création de Centres d'Education Civique et Electorale (CECE) dans les 5 communes urbaines de Conakry en complément des 7 CECE régionaux.
- Sur le **Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de la Coopération UE-Guinée (PAMOC)**, une convention de subvention de 1 millions EUR avec European Centre for Electoral Support (ECES) est conclue pour assurer le démarrage des activités préparatoires des processus électoraux, notamment la préparation et la réalisation d'une caravane de sensibilisation civique et électorale, l'appui technique et financier aux institutions démocratiques à court terme, ainsi que la sensibilisation des médias.
- La **Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne** : suite à l'approbation par la Haute Représentante de l'UE des conclusions et recommandations de la mission

exploratoire de juin 2015, la mission d'observation électorale de l'UE devrait débiter ses activités début septembre 2015.

En effet, le projet PEID qui prévoit l'accompagnement de l'administration électorale guinéenne dans le travail nécessaire à l'organisation et au bon déroulement des élections de 2015 et au-delà, ainsi que le financement d'activités de sensibilisation, éducation civique et observation nationale par la société civile, est complémentaire au volet "observation électorale". A travers ce dernier, l'UE s'est également fortement engagée pour maintenir la stabilité du pays, diminuer le risque de violence électorale et consolider le processus démocratique.

Néanmoins, ces deux dimensions de l'engagement de l'UE reposent sur le respect par les autorités guinéennes des conditions indispensables pour la crédibilité et le bon déroulement du processus électoral en vue d'en assurer la nécessaire inclusivité, transparence et légitimité notamment dans la continuité du dialogue politique en cours.

D'autres projets sont également complémentaires:

- Le **Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration (PASDD)** qui intervient en matière d'amélioration de la gouvernance locale au travers du renforcement des capacités en faveur de l'administration territoriale, des services déconcentrés en lien avec les transferts de compétences et des collectivités locales.
- Les projets d'**Appui à la Réforme du Secteur Sécuritaire (RSS) et sur l'Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix**. Il s'agit, entre autres, d'un appui au processus global de la réforme et renforcement des capacités des institutions clefs du processus; du renforcement de la brigade des sapeurs-pompiers à Conakry et création de 4 unités de protection civile en province; d'un appui à la mise en place d'une police de proximité et d'un appui à la restructuration et à l'opérationnalisation du Corps des Conservateurs de la Nature.
- Le **Programme d'appui à la réforme du secteur de la justice (PARJU)** qui vise à appuyer les efforts du Gouvernement en matière de consolidation de l'Etat de droit, de gouvernance, de promotion des principes démocratiques et de respect des droits humains, en particulier dans le domaine de la justice et de la lutte contre l'impunité.
- Le **Programme d'Appui à la Société Civile (PASOC)** qui vise le renforcement des capacités des organisations de la société civile, en particulier en matière de gouvernance.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a effectué une mission d'évaluation des besoins du processus électoral début avril 2015. Un nombre limité de PTF s'est engagé à accompagner financièrement la Guinée. La plupart des partenaires attendent des précisions sur l'évaluation des besoins, le dialogue politique, la détermination de l'ordre des scrutins et d'un chronogramme consensuel, le budget des élections et le financement de l'Etat, la capacité de préfinancement du PNUD et sa capacité à mettre en place un basket fund.

Les partenaires suivants ont donné des indications sur leur appui:

- **USAID** : 5 millions \$ à répartir sur le cofinancement des CECE, la formation des partis politiques (3 millions \$) et la prise en charge des kits sanitaires et des thermo-flashes ;
- **Peace Building Fund** : 3 millions \$ via le PNUD sont prévus principalement sur les aspects de formations et de prévention des conflits ;

- **France** : formation des magistrats de la Cour Suprême ;
- **Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** : 5 experts mis à la disposition de la CENI ;
- **Japon** : intéressé notamment par les urnes et les isolements.

D'autres missions d'observations électorales seront déployées par l'Union Africaine (UA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que Open Society Initiative for Western Africa (OSIWA).

3.3 Questions transversales

La tenue d'élections dans un cadre transparent, fiable et consensuel ainsi que le respect des droits de l'homme devront permettre d'améliorer la bonne gouvernance et d'asseoir un plus grand niveau de démocratisation de l'ensemble du pays.

Le projet veillera également à ce que les principes d'égalité des chances dans le cadre de l'exercice des droits politiques de vote et dans la participation des femmes et des jeunes et des minorités à la vie publique soient pleinement respectés.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Les objectifs du projet

L'objectif global du projet vise la consolidation de la démocratisation de la République de Guinée au travers d'un déroulement optimal des élections présidentielles et communales/locales et le renforcement de l'Etat de droit au travers d'institutions démocratiques fortes et légitimes.

Les objectifs spécifiques concernent : 1) Le renforcement des capacités des institutions démocratiques, l'appui aux médias, à la sensibilisation électorale et à l'observation électorale citoyenne ; 2) L'appui à la CENI, aux partis politiques et au processus électoral.

Les résultats escomptés

Le résultat à court terme est la préparation, l'organisation et la tenue des scrutins des élections présidentielles et locales démocratiques, libres et transparentes conformément aux standards internationaux.

Le résultat à moyen terme consiste à consolider l'environnement institutionnel, politique et social par un renforcement des capacités des parties prenantes et à asseoir de façon pérenne la démocratie en République de Guinée.

Résultat 1 : Le pilotage politique et technique des processus électoraux est renforcé

Le pilotage du processus électoral est exercé de façon collégiale et consensuelle au travers des plénières de la CENI, du cadre de dialogue permanent, du groupe de concertation élections et des cadres partenariaux ainsi qu'une plus grande implication des Ministères en charge des finances et du budget ainsi que l'administration territoriale et décentralisation.

Les départements de l'administration électorale et ses démembrements impliqués dans les différentes étapes des processus électoraux accomplissent leurs missions respectives de manière professionnelle et concertée. Le renforcement des capacités des acteurs est assuré au travers de la formation et de la mise à disposition d'assistance technique en particulier auprès des départements de la CENI et de ses démembrements.

Résultat 2 : Les institutions démocratiques sont renforcées dans leurs missions

Les institutions démocratiques comme l'Assemblée nationale, la Cour Constitutionnelle, le Médiateur de la République, l'INIDH et le futur Haut Conseil des Collectivités Locales seront accompagnées pour mieux exercer leurs missions dans le cadre de la consolidation de la démocratie guinéenne. Il en va de même pour le Haut Conseil des Collectivités Locales lorsqu'il sera créé suite aux élections communales/ locales.

Résultat 3 : Les partis politiques sont mieux formés et l'observation électorale citoyenne et partisane est renforcée

Pour atténuer le conflit politique et contribuer à un système politique ouvert et compétitif et à des autorités représentatives et responsables, les partis politiques sont appuyés pour mieux se structurer, pour rapprocher les représentants politiques des citoyens, pour promouvoir le dialogue politique entre les partis et les alliances, pour aider à participer de manière constructive à la vie de la Nation, pour former les électeurs, pour appliquer le code de bonne conduite des partis politiques et pour observer les élections au travers de leurs représentants dans les bureaux de vote.

Par ailleurs, l'observation citoyenne électorale joue un rôle d'alerte précoce en informant les parties prenantes sur le déroulement des différentes phases du processus électoral et contribue à la certification des résultats des élections présidentielles au travers du réseau des observateurs de la société civile. .

Résultat 4 : La population guinéenne et les médias adhèrent aux enjeux des élections et sont confiants

Les populations sur l'ensemble du territoire ont accès à l'information en matière de promotion des droits civiques et politiques et sont sensibilisées sur les enjeux des élections et la vie démocratique. Les médias contribuent à la sensibilisation et à la communication dans le cadre du processus électoral et exercent avec professionnalisme et déontologie leur mission en faveur d'élections libres, transparentes et apaisées.

Résultat 5 : Les matériels électoraux sont acquis, sécurisés et disponibles dans les délais dans les bureaux de vote selon les plans logistiques électoraux et les forces de sécurité assurent la sécurisation des processus électoraux

Les matériels électoraux sensibles sont acquis selon des procédures de passation de marchés publics transparentes dans les délais requis et sont acheminés de façon sécurisée de Conakry jusqu'aux bureaux de vote selon des plans logistiques électoraux. Des mesures de sécurisation et de traçabilité pendant le vote, lors de la remontée, le traitement et la certification des résultats seront mises en place et suivies.

La Force spéciale de la sécurisation des élections législatives (FOSSEL) chargée de la sécurisation des processus électoraux est appuyée pour mieux exercer ses missions de sécurisation des différentes installations de la CENI et de ses démembrements, des campagnes électorales et des scrutins.

4.2 Principales activités

Résultat 1 : Le pilotage politique et technique des processus électoraux est renforcé

Activité 1.1 Renforcement du pilotage politique et technique des processus électoraux

Le pilotage politique et technique des processus électoraux sera renforcé au travers de l'amélioration du fonctionnement des instances de concertation qui seront mises en place dans le cadre du dialogue politique. Des appuis logistiques et en expertise nationale pourront être

apportés. Sous le leadership du PNUD, la coordination entre les partenaires sera consolidée tant au niveau politique et technique.

Activité 1.2. Appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante et aux démembrements

Les appuis en faveur de la CENI concerneront principalement l'assistance conseil au travers d'expertise technique internationale aux départements de l'Institution (Information et Communication, Démembrements, Formation, Transparence et Etudes et Sensibilisation, Juridique et Contentieux) ainsi qu'aux démembrements de la CENI. A cet effet, les bureaux de vote seront appuyés pour améliorer leurs équipements, leurs aménagements, leur identification et leur géolocalisation ainsi qu'une meilleure identification des agents des bureaux de vote.

Activité 1.3 Appui à des formations spécifiques

Il est envisagé la mise en œuvre des programmes de formation, entre autres, pour renforcer les aptitudes techniques et le leadership, à destination des Parlementaires, du personnel de l'administration parlementaire, des Partis Politiques et des Médias ; pour accréditation des observateurs nationaux et internationaux ; et sur le genre et les élections. Aussi, des appuis en manuels et guides destinés aux formations des démembrements de la CENI.

Activités 1.4 Communication institutionnelle

La communication institutionnelle axera ses actions sur : a) l'information du public en temps réel avant, pendant et après les opérations électorales ; b) la promotion de l'image de marque et la notoriété de l'institution électorale au travers des relations publiques et des médias ; c) la mise en place d'une communication efficace avec les acteurs du processus électoral ; d) la communication publique avec les OSC au travers des campagnes de sensibilisation des électeurs.

Activité 1.5 Evaluation post-électorale

Une évaluation indépendante du processus électoral sera menée par des experts internationaux et nationaux, présentée et discutée à un atelier comportant toutes les parties prenantes. Cet atelier permettra aussi de tirer les conclusions des rapports d'observations électoraux nationaux et internationaux. Les recommandations de l'atelier permettront de définir les activités post-électorales basées sur les besoins et les carences identifiés.

Résultat 2 : Les institutions démocratiques sont renforcées dans leurs missions

Activité 2.1. Appui à l'Assemblée nationale

2.1.1. Renforcement des capacités de l'Administration et du bureau de l'Assemblée nationale

Une assistance technique continuera les appuis initiés auprès des directions administrative et financière, du personnel et de la communication ainsi que le bureau de l'Assemblée nationale.

2.1.2 Appui aux Commissions de l'Assemblée nationale

Suite à une analyse des soutiens déjà acquis des Commissions permanentes de l'Assemblée nationale, la Commission Education, Santé, Jeunesse et Sport, Affaires sociales et la Commission Environnement et Ressources naturelles ont été retenues pour recevoir des appuis et en tenant compte des secteurs de concentration du FED en République de Guinée.

D'autres appuis pourront être envisagés auprès des autres Commissions permanentes de l'Assemblée nationale en fonction des besoins d'appui exprimés.

2.1.3. Appui à la visibilité et à la communication de l'Assemblée nationale

Les appuis à la visibilité et à la communication de l'Assemblée nationale seront mis en œuvre,

entre autres, au travers des activités suivantes : conception et mise en place d'un réseau de signalisation interne et externe au Palais du peuple ; actualisation et activation du site internet de l'Assemblée nationale ; équipement des émetteurs pour la Radio parlementaire et conception et impression d'une brochure de présentation de l'Assemblée nationale.

Activité 2.2. Appui au Médiateur de la République

2.2.1. Assistance technique au Médiateur de la République

Dans un premier temps, il s'agira de renforcer l'Institution au travers d'une assistance technique pour concevoir son plan d'action stratégique, pour la doter d'un Règlement Intérieur et d'un Manuel de procédures, pour appuyer le renforcement de ses capacités au travers de formations, de voyages d'études et d'appui en équipements.

2.2.2. Appui à la stratégie de communication du Médiateur de la République

Outre son soutien au plan d'action stratégique, ECES va cibler son appui sur une demande exprimée par l'Institution, relative à sa stratégie de communication pour se faire connaître de l'opinion publique guinéenne.

Activité 2.3. Appui à la Cour Constitutionnelle

En tant que maillon essentiel de consolidation de l'Etat de droit et de la régularité des processus électoraux, la création récente de la Cour Constitutionnelle nécessite de préparer son installation de façon urgente vu les défis à court terme qu'elle doit relever dans le contexte des prochaines échéances électorales. En priorité, la Cour a besoin d'un appui matériel, à la rédaction de son règlement d'ordre intérieur, à l'élaboration de son cadre organisationnel et fonctionnel. Ensuite, la préparation d'un plan de renforcement des capacités des juges et des autres membres du personnel est tout aussi importante pour accélérer sa fonctionnalité. Avec l'appui de l'assistance technique, un séminaire sur le renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle sera réalisé pour l'élaboration et l'adoption d'un plan qui doit intégrer, en priorité, la gestion de la recevabilité des candidatures, le contentieux constitutionnel, la gestion des résultats des élections et la proclamation des résultats définitifs pour les prochaines élections nationales.

Activité 2.4. Appui à l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH)

2.4.1. Assistance technique à l'INIDH

Dans un premier temps, il s'agira de renforcer l'Institution au travers d'une assistance technique pour concevoir son plan d'action stratégique, pour la doter d'un Règlement Intérieur et d'un Manuel de procédures, pour appuyer le renforcement de ses capacités au travers de formations, de voyages d'études et d'appui en équipements.

2.4.2. Appui à la stratégie de communication de l'INIDH

Outre son soutien au plan d'action stratégique, ECES va cibler son appui sur une demande exprimée par l'Institution, relative à sa stratégie de communication pour se faire connaître de l'opinion publique guinéenne.

Activité 2.5. Appui au Haut Conseil des Collectivités Locales (HCCL)

2.5.1. Assistance technique au HCCL

Dans un premier temps, il s'agira de renforcer l'Institution au travers d'une assistance technique pour concevoir son plan d'action stratégique, pour la doter d'un Règlement Intérieur et d'un Manuel de procédures, pour appuyer le renforcement de ses capacités au travers de formations, de voyages d'études et d'appui en équipements.

2.5.2. Appui à la stratégie de communication du HCCL

Outre son soutien au plan d'action stratégique, ECES va cibler son appui sur une demande exprimée par l'Institution, relative à sa stratégie de communication pour se faire connaître de l'opinion publique guinéenne.

Résultat 3 : Les partis politiques sont mieux formés et l'observation électorale citoyenne et partisane est renforcée

Dans le cadre du contrat avec le PNUD, le National Democratic Institute (NDI) mettra en œuvre un programme intitulé "Renforcer la confiance dans les élections présidentielles de 2015". Faisant suite au programme de Restauration de la Confiance des Partis Politiques et de l'Electorat (RECOPPEL) réalisé en 2013 pour les élections législatives, les activités suivantes seront mises en œuvre :

Activité 3.1 La formation des délégués des partis politiques

Des formations seront organisées auprès des délégués des partis politiques lors du 1^{er} tour de l'élection et lors du 2^{ème} tour, la formation et le déploiement des délégués des partis politiques dans les communes urbaines de Conakry et dans les 7 Régions de la Guinée seront soutenus pour surveiller le processus électoral ; du matériel de formation et des formulaires de surveillance le jour des élections seront mis à disposition.

Activité 3.2 Les coalitions politiques surveillent tous les bureaux de vote

Un appui sera fourni aux coalitions politiques au 2^{ème} tour, avec l'équipement en kits de surveillance pour couvrir 100% des bureaux de vote.

Activité 3.3 Le Code de bonne conduite des partis politiques est appliqué

Afin de contribuer à l'application du Code de bonne conduite des partis politiques, un travail de renouvellement des engagements des partis politiques sera mené avec de la vulgarisation, des spots radio et TV afin de garantir des élections transparentes et pacifiques.

Activité 3.4 Le dialogue entre les partis politiques et la CENI est encouragé

Des actions seront menées afin de favoriser un dialogue régulier entre les partis politiques et la CENI au travers de la facilitation de rencontres régulières entre la CENI et le Comité de suivi du Code de bonne conduite.

Activité 3.5 L'observation électorale citoyenne couvre les différentes étapes des processus électoraux et l'ensemble des bureaux de vote

National Democratic Institute (NDI) apportera un appui important à l'observation électorale citoyenne au travers d'une assistance technique et financière au Consortium pour l'Observation Domestique Electorale (CODE). Le CODE sera chargé de l'octroi de subventions en attribution directe aux OSC reconnues afin qu'elles assurent l'observation électorale au cours des différentes phases du processus électoral (enregistrement des électeurs sur la liste électorale, affichage correction et vérification des listes électorales, impression et distribution des cartes électorales, campagne électorale, l'aménagement des bureaux de vote, le scrutin, la centralisation des résultats, la proclamation et la phase post-électorale) et sur l'ensemble des bureaux de vote. Une assistance technique auprès des organisations de la société civile d'observation citoyenne apportera des appuis en termes de méthodologie de recrutement et de formation des observateurs, de formulaires d'observation et de méthodologie d'observation. Ce réseau d'observateurs structuré permettra de compiler les données de l'observation électorale le jour de l'élection et de vérifier les résultats de l'observation citoyenne avec ceux de la CENI.

Résultat 4. La population guinéenne et les médias adhèrent aux enjeux des élections et sont confiants

La multiplicité des institutions et des acteurs présents en Guinée milite en faveur de dispositifs d'intervention plutôt que des appuis spécifiques à des structures.

Activité 4.1 Appui aux radios rurales au travers de la Fondation Hironnelle

Dans le cadre de la subvention avec ECES, la Fondation Hironnelle mettra en œuvre un programme d'appui aux radios rurales de façon concertée avec Search for Common Ground et la Maison de la Presse et dans le respect de la déontologie professionnelle encadrée par la HAC.

Activité 4.1.1. Conception d'un programme commun de diffusion à toutes les radios rurales

Dans le contexte électoral, la première activité consistera à concevoir un programme de diffusion commun à toutes les radios rurales. Ce travail se fera en principe en concertation avec la CENI et avec les autres acteurs locaux et internationaux impliqués dans le processus électoral et dans le monitoring des élections.

Activité 4.1.2 La Formation

Les activités de formation s'adressent aux groupes distincts suivants : le personnel permanent, les stagiaires, les agents des nouvelles radios rurales, les techniciens, les directeurs de station et les chefs de programmes.

Activité 4.1.3 La réhabilitation technique et la mise en réseau.

Les activités principales prévues en 2015 et 2016 visent à compléter la réhabilitation technique de toutes les stations de la radio rurale, à superviser l'installation et la mise en fonction des 4 nouvelles stations de la radio rurale, à fournir un soutien ponctuel aux radios communautaires et privées partenaires et enfin, à mettre sur pieds un système permettant à toutes les radios rurales et aux radios partenaires de recevoir un programme audio pour le rediffuser.

Activité 4.2. Appui aux médias publics et aux radios privées au travers de Search for Common Ground

Dans le cadre de la subvention avec ECES, Search for Common Ground mettra en œuvre un programme d'appui aux médias publics et radios privés.

L'objectif global de ce programme est la promotion de la démocratie locale en Guinée en améliorant la participation citoyenne de la population au cours du processus électoral.

Activité 4.3. Appui à la Maison de la Presse de Conakry

Activité 4.3.1 Appui au fonctionnement de la Maison de la Presse de Conakry

Un appui au fonctionnement sera apporté à la Maison de la Presse en particulier en cette période pré-électorale.

Activité 4.3.2 Renforcement du Centre de Communication électorale

De l'expertise, des équipements matériels et des moyens financiers seront fournis pour redynamiser le Centre de Communication électorale afin qu'il puisse jouer le même rôle de carrefour des médias lors des scrutins prévus en 2015 et/ou 2016.

Activité 4.4 Appui à la Haute Autorité de la Communication (HAC)

Un appui en expertise court terme, en renforcement des capacités et en équipements de surveillance sera fourni par ECES en faveur de la HAC. Des rencontres d'échanges et d'informations seront aussi organisées entre la HAC, les médias publics, les radios privées et les radios rurales.

Activité 4.5 Des sondages d'opinion sont réalisés au cours des processus électoraux

Sur base d'échantillons représentatifs, la population est régulièrement sondée sur sa perception des enjeux démocratiques et sur son opinion par rapport aux acteurs politiques, aux institutions démocratiques et au déroulement du processus électoral.

Résultat 5 – Les matériels électoraux sont acquis, sécurisés et disponibles dans les délais dans les bureaux de vote selon les plans logistiques électoraux et les forces de sécurité assurent la sécurisation des processus électoraux.

L'objectif visé est de contribuer au bon déroulement des élections au travers de l'acquisition des matériels électoraux, leur déploiement logistique dans les délais au niveau des bureaux de vote ainsi que la sécurisation du processus électoral

Activité 5.1 Les matériels électoraux sont acquis dans les délais

Le PNUD procèdera à l'acquisition pour le compte de la CENI des matériels électoraux (bulletins de vote, procès-verbaux, enveloppes sécurisées, encre sèche, encre indélébile...). dans les délais requis.

Activité 5.2 Les bureaux de vote sont cartographiés, identifiés et équipés

Les bureaux de vote seront cartographiés, identifiés et équipés en matériels de base pour son fonctionnement.

Pour la logistique, le déploiement des matériels électoraux auprès des bureaux de vote et leur récupération, un plan logistique rigoureux devra être élaboré pour le reconditionnement des matériels électoraux dans les Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) et les Commissions Electorales Préfectorales Indépendantes (CEPI) et pour assurer le transport de la CENI aux 38 CECI/CEPI, puis des CECI/CEPI aux bureaux de vote. A cet effet, le PNUD lancera un appel d'offre pour retenir une ou plusieurs sociétés de transport en fonction de leurs capacités, des zones à couvrir et des délais y afférents.

Activité 5.3 Les processus électoraux se déroulent dans de bonnes conditions sécuritaires

Pour la sécurisation du processus électoral, la Force spéciale de sécurisation du processus électoral (FOSSEPEL) et la Force Spéciale de Sécurisation des Elections (FOSSEL) ont respectivement contribué au déroulement satisfaisant sur le plan sécuritaire des scrutins présidentiel 2010 et législatif en 2013. Les agents de la Force de Sécurisation des Elections seront dotés d'uniformes ou gilets, de signes distinctifs et de matériel conventionnel de protection. Sur la base des besoins exprimés, le PNUD procèdera aux acquisitions nécessaires.

4.3 Logique d'intervention

Le présent projet se base sur les enseignements tirés des 2 récentes élections (présidentielles novembre 2010 et législatives septembre 2013), de la mission de monitoring externe de l'UE de novembre 2012 et de la mission d'observation électorale de l'UE de 2013. La plupart des résultats et des activités de ce projet constitue en effet une répétition et un approfondissement des interventions déjà menées lors des appuis aux élections précédentes des présidentielles de 2010 et des législatives de 2013. Toutefois, ce projet comporte un volet spécifique de renforcement du pilotage politique et technique du processus électoral, de renforcement des capacités des institutions démocratiques et la réalisation d'une caravane de sensibilisation au niveau national.

Au vu des retards liés aux difficultés du dialogue politique actuel et au manque de requête chiffrée présentée aux PTF par les autorités guinéennes, le recours à un nombre limité de prestataires spécialisés de mise en œuvre (gestion directe avec ECES et gestion indirecte avec le PNUD) et ayant la capacité de fédérer a pour objet de pouvoir mettre en œuvre le plus rapidement possible les activités afférentes aux différentes étapes des processus électoraux.

La prise en compte des coûts éligibles de façon rétroactive permettra aussi de mieux respecter les délais. Ces deux partenaires collaboreront directement avec les parties prenantes au travers de la mise à disposition de subvention pour des ONG locales, des institutions démocratiques, des acquisitions de services et de fournitures.

Il convient de relever que les activités envisagées et les financements proposés concerneront les élections présidentielles et les élections locales/communales ainsi que des appuis à moyen terme aux Institutions de la République.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **48 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, de l'annexe du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Pas d'application.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1 Subventions : octroi direct "Programme de renforcement des capacités des institutions démocratiques et d'appui aux mesures d'accompagnement des processus électoraux" (gestion directe) au Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES).

(a) Objectifs du contrat de subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif principal est de contribuer à l'organisation d'élections crédibles, transparentes et pacifiques en République de Guinée, à travers le renforcement des capacités des parties prenantes au processus.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de quatre :

- Soutenir la participation inclusive et informée de la société civile dans la sensibilisation et éducation des citoyens ;
- Soutenir les organisations de la société civile et les Institutions de la République, engagées dans le renforcement de la démocratisation en République de Guinée, par une meilleure mutualisation des moyens et par le renforcement de leurs capacités pour une action professionnelle, méthodique et non partisane dans toutes les phases du processus électoral ;

- Contribuer à renforcer les Médias, comme véritables vecteurs d'informations professionnelles et objectifs, tout au long du processus électoral ;
- Contribuer à une gestion du contentieux électoral efficace et à réduire le potentiel de conflit électoral.

Le type d'actions éligibles au financement : appui au bureau et aux commissions de l'Assemblée nationale, sensibilisation citoyenne sur toute l'étendue du territoire, financement de subventions pour certaines institutions démocratiques (Cour Constitutionnelle, Médiateur de la République, INIDH, HAC, HCCL, Association guinéenne de Sciences Politiques) et pour des appuis en faveur de la sensibilisation des médias (radios rurales, radios nationale et privées, synchronisation des messages...) des populations, réalisation de sondages d'opinions, recrutement d'assistance technique long terme et court terme en fonction des besoins des parties prenantes.

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des coûts supportés par l'entité en charge à partir de la date de soumission de la demande de subvention même si antérieure à l'adoption de la présente décision.

Les résultats escomptés :

- L'appui à la coordination des résultats des bureaux de vote en collaboration avec les ONG nationales citoyennes d'observations électorale ;
- Les capacités des parties-prenantes sont renforcées dans le domaine du Leadership et de la prévention des conflits électoraux ;
- Les Médias sont renforcés dans leur rôle d'information et de sensibilisation de la population sur les enjeux liés au processus électoral ;
- Sur base d'échantillons représentatifs, la population est régulièrement sondée sur sa perception des enjeux démocratiques et sur son opinion par rapport aux acteurs politiques ;
- Les Institutions de la République (Cour constitutionnelle, Médiateur de la République, Institution Nationale Indépendante des Droits Humains, Haut Conseil des Collectivités Locales), dédiées au renforcement de l'Etat de droit, se professionnalisent ;
- La Cour constitutionnelle assure le contentieux électoral avec impartialité.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission la subvention peut être octroyée sans appel à proposition à ECES.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie par l'urgence d'appuyer les processus électoraux dont le 1er tour (élection présidentielle) est prévu le 11 octobre 2015.

Le choix d'ECES pour la mise en œuvre du volet 1 « Appui à la démocratisation et à la sensibilisation des citoyens et des médias » est justifiée en raison de sa présence en Guinée, de son appui permanent au renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale et de son expérience avérée en matière d'accompagnement des processus démocratiques et des élections. Son réseau d'experts et de partenaires rapidement mobilisable en fait un partenaire privilégié du fait de ses compétences techniques et de sa spécialisation.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100% des coûts éligibles de l'action.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, applicable en vertu de l'art.37 du règlement (UE) 2015/323 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

3^{ème} trimestre 2015.

5.4.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale - Appui aux acteurs du processus électoral, à la logistique et à la formation des partis politiques - PNUD

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le PNUD conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique la participation à un fonds commun d'appui au processus électoraux pour les élections présidentielles et locales/communales. Ce mode de mise en œuvre se justifie car le PNUD a un mandat général des Nations Unies pour l'accompagnement et la gestion des processus électoraux. En outre, le PNUD a géré un fonds fiduciaire en 2010 et en 2013 pour l'appui aux processus électoraux. Le PNUD dispose d'avantages comparatifs en termes d'expertise technique, d'impartialité et de coordination des contributions des PTF dans la gestion des processus électoraux. La capacité de préfinancement du PNUD constitue un avantage très important du fait de la requête tardive de la CENI, qui permettra de démarrer les activités prévues avant la signature de la convention de délégation.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes : recrutement de l'assistance technique internationale en faveur de la CENI, acquisition des matériels électoraux et des équipements de la CENI, prestations de service de transport des matériels électoraux sur l'ensemble du territoire, acquisition d'équipements de sécurisation pour la FOSSEL ainsi que la contractualisation avec NDI pour la formation des partis politiques.

L'objectif principal vise à accompagner la préparation, l'organisation et la tenue des prochaines élections présidentielles et des élections communales/locales prévues en 2015 et en 2016 en appuyant les acteurs nationaux à renforcer et pérenniser les capacités d'organisation et de gestion de cycles électoraux.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

Composante 1 : Appui aux opérations électorales :

- L'opérationnalisation des démembrements de la CENI
- L'appui logistique
- L'acquisition des matériels électoraux
- L'appui à la sécurisation du processus électoral

- L'appui à la formation
- L'appui aux activités post-scrutins et à la pérennisation des acquis

Composante 2 : Renforcement des capacités et coordination du programme :

- Le renforcement des capacités de la CENI avec une équipe d'assistance électorale
- La coordination du programme.

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des coûts supportés par l'entité en charge à partir du 01/07/2015 vu l'urgence d'appuyer les processus électoraux dont le 1er tour (élection présidentielle) est prévu le 11 octobre 2015.

La Commission européenne peut être menée à décider de suspendre l'action si elle estime, entre autres sur base d'un rapport des Chefs de Mission de l'UE, que le pays partenaire ne respecte pas ses engagements en termes de dialogue, de transparence, d'accès équitable aux élections et de pluralisme politique.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Appui aux Elections et aux Institutions Démocratiques	Contribution de l'UE (EUR)
5.3.1 – Composante 1 Appui à la démocratisation et à la sensibilisation des citoyens et des médias	3 000 000
5.3.1.1 – Subvention directe avec ECES (gestion directe) dont (montants indicatifs)	3 000 000
- <i>Education civique et citoyenne</i>	600 000
- <i>Appui aux institutions démocratiques</i>	1 500 000
- <i>Sensibilisation des medias et communication électorale</i>	900 000
5.3.1. – Composante 2 Appui au processus électoral, à la formation des partis politiques, à l'observation électorale partisane et citoyenne	10 000 000
5.3.1.3. – Gestion indirecte avec le PNUD dont (montants indicatifs)	10 000 000
- <i>Acquisition des matériels électoraux, logistique et transport,</i>	4 500 000

<i>aménagement des bureaux de vote</i>	
- <i>Sécurisation des élections (appui FOSSEL)</i>	<i>1 000 000</i>
- <i>Formation et observation électorale des partis politiques et citoyenne</i>	<i>2 000 000</i>
- <i>Appui à la formation</i>	<i>500 000</i>
- <i>Assistance technique à la CENI</i>	<i>2 000 000</i>
5.9 – Évaluation	100 000
5.10 – Audit	100 000
Provisions pour imprévus	800 000
Totaux	14 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le projet sera mis en œuvre en gestion indirecte à travers la signature d'une Convention de délégation avec le PNUD et en gestion directe à travers la signature d'un contrat de subvention avec European Center for Electoral Support (ECES).

Le Comité de Pilotage (CP) du projet du PNUD sera mis en place, afin d'appuyer le processus électoral à travers le mécanisme de gestion de ressources financières dénommé « Basket Fund ». Sur la base des priorités du chronogramme de la CENI, le CP fournira les orientations stratégiques, supervisera la gestion des fonds du projet et adoptera les plans d'activités opérationnels détaillés annuels du projet. Il inclut, en qualité de membres, les représentants de la CENI, du PNUD, les PTF contributeurs au financement et autres acteurs du processus électoral. Il inclut également, en qualité d'observateurs, les acteurs clés du processus électoral que sont la société civile, les partis politiques et les médias. Le Comité de Pilotage est co-présidé par la CENI et le Représentant Résident du PNUD. Le Secrétariat du Comité est assuré par le Conseiller Technique Principal (CTP) du projet, qui rend compte des activités du projet et informe les intervenants sur l'utilisation des ressources.

Le CP se réunit sur une base mensuelle et autant de fois que de besoin, sur convocation conjointe du Représentant Résident du PNUD et du Président de la CENI. L'ensemble des membres du Comité de Pilotage s'engagent à privilégier les décisions par consensus. Toutefois, en cas de désaccord et en ultime recours, la décision fera l'objet d'un vote pondéré en fonction des contributions apportées au Projet.

Le Comité de Coordination Technique (CCT) comprend les représentants désignés par les membres du CP, et si nécessaire et opportun le CCT pourra inviter des représentants de toute organisation fournissant un appui au processus électoral en dehors du projet afin d'assurer une coordination des activités. Le CCT servira de structure de coordination technique de l'appui de la communauté internationale au processus électoral, il rédigera régulièrement des rapports au Comité de Pilotage sur les progrès accomplis et les contraintes rencontrées dans l'appui au processus électoral. Le CCT se réunira initialement deux fois par mois sur convocation du Président de la CENI en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités d'appui au processus électoral.

ECES assurera la coordination de l'ensemble des mesures d'accompagnement du processus électoral financé par l'Union européenne. ECES participera au Comité de Pilotage du PNUD

ce qui permettra d'assurer des échanges d'informations dans le cadre de l'implémentation des appuis aux Institutions démocratiques, à la sensibilisation électorale, au monitoring des médias et à l'observation électorale citoyenne.

De plus, il a été retenu de mettre en place un réseau ou une coalition des OSC pour la synergie d'action en observation électorale, monitoring des médias, monitoring de la violence électorale et l'éducation électorale en Guinée. La création du Réseau guinéen des Observateurs Citoyens des Elections pourrait intervenir dans le courant du mois de juillet 2015. Cette coalition pourrait ainsi devenir l'instance de concertation de référence pour toutes les mesures d'accompagnement du processus électoral portées par ECES. ECES pourrait même jouer le rôle de membre de l'instance de pilotage et cette coalition permettrait aussi de développer un lien plus fort avec les actions liées à l'observation électorale citoyenne soutenue par NDI dans le cadre de la convention de délégation avec le PNUD.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours ou à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes commandée par la Commission. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier de l'impact de ces mesures d'accompagnement du processus électoral.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre au cours du premier trimestre 2017.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre au cours du troisième trimestre 2017.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action : des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	- Consolidation de la démocratisation de la République de Guinée au travers d'un déroulement optimal des élections présidentielles et communales/locales - Renforcement de l'Etat de droit au travers d'institutions fortes, démocratiques et légitimes			- Persistance du blocage politique - Instrumentalisation politique d'Ebola, risque élevé d'une nouvelle flambée de l'épidémie - Période du ramadan du 17 juin au 18 juillet - Saisons des pluies - Le chronogramme électoral est le principal point d'achoppement entre les acteurs politiques - Le chronogramme présente des faiblesses en termes de maîtrise insuffisante des délais des différentes opérations - Requête tardive de la partie guinéenne et manque de préparation sur le plan budgétaire des élections - Risque de déstabilisation élevé avec dérapages lors des manifestations des campagnes électorales et le jour des scrutins - Instrumentalisation politique de l'ethnicisme

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	• OS1 : Renforcement des capacités des institutions démocratiques, appui aux médias, à la sensibilisation électorale et à l'observation électorale citoyenne • OS2 : Appui à a CENI, aux partis politiques, au processus électoral			• Blocage au sein des groupes parlementaires, paralysie institutionnelle de l'AN concernant l'adoption des lois organiques relatives aux réformes majeures du pays (révision du Règlement intérieur, révision du Code électoral, évolution de l'administration électorale)
Résultats attendus	• R1.1. : le pilotage politique et technique des processus électoraux est renforcé • R2.1. : les institutions démocratiques sont renforcées dans leurs missions • R3.1. : les partis politiques sont mieux formés et l'observation électorale citoyenne et partisane est renforcée • R4.1. : la population guinéenne et les médias adhèrent aux enjeux des élections et sont confiants, • R5.1. : les matériels électoraux sont acquis, sécurisés et disponibles dans les délais dans les bureaux de vote selon les plans logistiques électoraux et, les forces de sécurité assurent la sécurisation des processus électoraux			• Manque de transparence dans l'attribution du marché de l'opérateur de révision et dans la révision du fichier risque de provoquer des désaccords sur le contenu et la composition de l'électorat

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activités à développer	• A1.1. renforcement du pilotage politique et technique des processus électoraux • A1.2. appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante et aux démembrements • A1.3. Appui à des formations spécifiques • A1.4. Communication institutionnelle • A1.5. Evaluation post-électorale • A2.1. Appui à l'Assemblée nationale (AN) • A2.2. Appui au Médiateur de la République (MR) • A2.3. Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) • A2.4. Appui à l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH) • A2.5. Appui au Haut Conseil des Collectivités Locales (HCCL) • A3.1. La formation des délégués des partis politiques • A3.2. Les coalitions politiques surveillent tous les bureaux de vote • A3.3. Le Code de Bonne Conduite des partis politiques est appliqué • A3.4. Le dialogue entre les partis politiques et la CENI est encouragé • A3.5. L'observation électorale citoyenne couvre les différentes	• 20 Parlementaires, 5 conseillers du Président, 5 directeurs de l'Administration parlementaire et le Secrétariat général ont reçu leur formation • Les partis politiques, la CENI, les OSC et les médias ont reçu leurs 4 sessions de formation • Manuels et guides destinés aux formations des démembrements de la CENI diffusés en temps utile et utilisés par le personnel concerné • AN : sessions de formation/information thématiques • AN : systèmes de communication opérationnels (internet, radio parlementaire), visibilité améliorée • MR : nombre de plaintes traitées en hausse, visibilité du MR augmentée, site internet, autres supports de communication • CC : séminaire sur le renforcement des capacités • INIDH : formations, voyages d'études, appuis en équipements pour renforcement des capacités, internet, supports de communication • HCCL : formations, voyages d'études, appuis en équipements pour renforcement des capacités • Programme de diffusion commun à toutes les radios rurales	• Recommandations de la mission d'évaluation conjointe des besoins (avril 2015) et la formulation conjointe PNUD-UE (juin 2015) pour le soutien technique à la CENI • Convention de Contribution avec le PNUD • AN : Contrat de Subvention avec ECES • AN : Manuel de procédures administratives et financières, organigramme validés • AN : système de signalisation interne et externe conçu et mis en place, actualisation et activation du site internet, équipement des émetteurs pour la radio parlementaire, brochure de présentation • MR : Plan d'Action stratégique, Règlement intérieur, Manuel de Procédures, Stratégie de Communication • CC : Plan de renforcement des capacités • INIDH : Plan stratégique, Règlement intérieur, Manuel de Procédures, stratégie de communication, site internet • HCCL : Plan stratégique, Règlement intérieur, Manuel de Procédures • Charte électorale qui définit les principes éthiques et pratiques que la Maison de la Presse va appliquer pour la couverture médiatique de la campagne	• Manque de capacités et crédibilité de la CENI risque d'engendrer des retards & dysfonctionnements ne permettant pas respecter les échéances du processus électoral

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	étapes des processus électoraux et l'ensemble des bureaux de vote • A4.1. Appui aux radios rurales (Fondation Hironnelle, Search for Common Ground, Maison de la Presse) • A4.2. Appui aux médias publics et aux radios privées (Search for Common Ground) • A4.3. Appui à la Maison de la Presse (MP) de Conakry • A4.4. Appui à la Haute Autorité de la Communication (HAC) • A4.5. Des sondages d'opinion sont réalisés au cours des processus électoraux • A5.1. Les matériels électoraux sont acquis dans les délais • A5.2. Les bureaux de vote sont cartographiés, identifiés et équipés • A5.3. Les processus électoraux se déroulent dans de bonnes conditions sécuritaires	• Formations pour le personnel permanent, les stagiaires, les agents des nouvelles radios rurales, les techniciens, les directeurs de station et les chefs de programmes • Le réseau de la radio rurale (4 radios régionales, 19 radios locales) est réhabilité, 4 nouvelles stations installées, radios communautaires et privées partenaires sont soutenues • Système permettant la rediffusion d'un programme audio sur tout le réseau • Programme audio du Studio Hironnelle-Guinée sur une bande passante dédiée • Programme de Search for Common Ground en concertation avec la Fondation Hironnelle & Maison de la Presse intitulé « Promotion de la Démocratie locale et gestion pacifique des périodes électorales en Guinée » • Connexion internet des radios rurales et partenaires (système VSat) • MP : équipement matériel, expertise, moyens financiers • HAC : expertise, renforcement des capacités, équipements de surveillance • Expertise technique internationale spécialisée en passation de marché et en	électorale et des élections • Stratégie de Communication à partir des sondages réalisés, comme support utile pour tous les acteurs impliqués dans le processus électoral • Plan logistique pour le déploiement des matériels auprès des bureaux de vote et leur récupération • Contrat AT • Contrat avec une société de transport national • Contrat avec FOSSEPEL et FOSSEL	

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		logistique électorale • Matériels électoraux • Bureaux de vote mieux équipés, aménagés, identifiés et géo-localisés • Agents de la Force de Sécurisation des Elections		